

Appel à projets

« Initiatives structurantes 2026 »

Graduate School

Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Contexte

Au sein de l'Université Paris-Saclay, dans un écosystème unique regroupant centres académiques et partenaires industriels au sein d'un même territoire, la **Graduate School « Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes – GS SIS »** fédère et soutient des activités de recherches en ingénierie. En termes d'effectifs, elle représente plus de 60 laboratoires, et de l'ordre de 2 800 chercheurs et enseignants-chercheurs.

La GS SIS contribue à répondre, par la formation, la recherche et l'innovation, aux grands défis sociétaux sur neuf domaines thématiques : ingénieries biochimique, chimique et biomédicale ; science et génie optique ; génie électrique et physique appliquée ; mécanique des fluides et des solides ; sciences et génie des matériaux ; génie industriel et manufacturier ; science computationnelle et mathématiques appliquées ; automatique contrôle et robotique ; télécommunications.

Elle s'attache à préparer le monde de demain et à rechercher un équilibre entre développements écologique et économique de nos sociétés en menant une recherche au meilleur niveau mondial.

Objectifs de l'appel à projet « Initiatives structurantes »

La GS SIS souhaite soutenir au travers de financements de thèse et de postdoc des projets d'initiatives structurantes dans son périmètre scientifique. Les projets soutenus doivent faire apparaître une volonté d'amorcer une coopération scientifique nouvelle pouvant déboucher sur une perspective de collaboration à plus long terme.

Les projets devront être soumis par un consortium d'au moins 2 équipes de laboratoires différents du périmètre de la GS SIS. Une attention particulière sera portée sur les projets soumis par des chercheuses ou chercheurs récemment recruté(e)s dans les laboratoires relevant de la GS SIS (y compris des chercheuses ou chercheurs confirmé(e)s mais nouvellement arrivé(e)s dans le périmètre Paris Saclay), ou encore par des chercheuses ou chercheurs en reprise d'activités au sein de leurs équipes (retour de disponibilité/détachement, retour de congés maternité, etc.).

L'existence d'un(e) candidat(e) déjà identifié(e) pour la thèse ou le postdoc constitue un point favorable de la demande. Enfin, les projets soumis par des équipes n'ayant pas bénéficié récemment de financements de thèse ou post-docs de la part la GS SIS, seront examinés en priorité.

Pour toute soumission, il est demandé au porteur ou porteuse du projet d'avertir sa directrice ou son directeur de laboratoire du dépôt (un visa n'est pas nécessaire). La GS avertira par ailleurs les directeurs et directrices de l'ensemble des soumissions et des décisions d'attribution.

Le soutien de la GS SIS apporté dans le cadre de cet appel à projets se présente sous forme de financements alloués au laboratoire d'appartenance de la porteuse ou du porteur, dont les montants et les conditions sont précisées ci-après.

Financements proposés et conditions

Les projets « **Initiatives structurantes 2026** » permettent de financer :

- des allocations de thèses sur une durée de 36 mois, avec un montant forfaitaire fixé à **140 k€** ;
- des allocations post-doctorales avec un montant forfaitaire de **5 k€ mensuels** (avec une durée maximale de 18 mois).

Dans les deux cas, la porteuse ou le porteur précisera le montage financier associé, c'est à dire la répartition entre les frais de personnels et les frais de fonctionnement destinés au projet - N.B. la totalité de ce financement est destiné au projet scientifique : aucun frais de gestion ou autre prélèvement ne doit être appliqué par les tutelles gestionnaires du projet, pour les financements de la GS.

Les projets associés à ces demandes de financement devront explicitement associer au moins deux équipes de laboratoires différents du périmètre de la GS SIS. Le recrutement en thèse devra se faire en accord avec les règles de l'école doctorale choisie au sein de la GS SIS. Pour une demande de post-doc, les porteurs veilleront à bien préciser la nouveauté du travail à développer, au regard des travaux déjà menés dans l'une et/ou l'autre des équipes déposantes, s'il s'avère que le ou la candidate a déjà été membre de l'une de ces équipes.

Des demandes de demi-financements sont également considérées, dès lors qu'elles répondent aux critères structurants de l'AAP et que l'autre partie du financement (au moins 50%, acquis sur fond propre, école doctorale, entreprise, organisme tiers, etc.) est attestée au moment de l'attribution du soutien accordé, le cas échéant, par la GS.

Dans tous les cas, le recrutement de doctorant(e)s ou de post-doctorant(e)s devra avoir pris place au plus tard au le 31 décembre 2028.

La soumission du projet se fait selon le lien suivant :

<https://limesurvey.centralesupelec.fr/index.php/100001?lang=fr>

Des éléments d'identification du porteur ou de la porteuse seront à renseigner sur cette plateforme et un fichier de soumission au format pdf de 2 pages maximum, construit selon le modèle joint à cet AAP, seront à y téléverser.

La date limite de soumission est fixée au **27 novembre 2026** à 23h59. Les résultats seront publiés le 1er février 2027.

Critères et barème de l'évaluation

Les propositions soumises seront évaluées par le comité scientifique (CS) de la GS et par des rapporteurs externes au CS, mais relevant du périmètre de l'ingénierie à Paris-Saclay. En accord avec les objectifs de l'appel énoncés plus haut, les critères évalués porteront sur :

- a) la pertinence de la thématique scientifique en regard des activités de la GS-SIS (3 points) ;
- b) l'originalité et la nouveauté scientifiques du projet proposé (5 points) ;
- c) la pertinence du consortium et son effet structurant au sein de la GS SIS (5 points) ;
- d) la cohérence de la demande financière par rapport au projet scientifique et au contexte de réalisation (2 points) ;
- e) l'adéquation du porteur ou de la porteuse avec les objectifs de l'AAP, et, dans une moindre mesure, des autres membres du consortium (2 points) ;
- f) l'existence, l'adéquation et la qualité du (de la) candidat(e) pressenti(e) pour le projet (2 points) ;
- g) un bonus (+1 point) pourra être attribué au projet soumis dans le cas de l'existence d'un co-financement attesté d'au moins 50% de la demande, et que le projet satisfait aux critères structurants de l'AAP.

Contacts

Pour toute information complémentaire ou demande liée à cet appel à projet, vous pouvez contacter la GS SIS à l'adresse recherche.gs-sis@universite-paris-saclay.fr